

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 03 avril 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde (arrivée à 19h15)
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Mme Julie Thiboutot

Responsable de l'urbanisme : M. Oumar Dia

Contractuelle pour prise de notes : Mme Danielle Lafrenière

Présence de 11 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Adoption séance extraordinaire du 20 mars 2013
- 3) Administration
 - Signatures des chèques et documents pour la Ville de Danville
 - Arrérages de taxes au 28 mars 2013 – Mandat
 - Liste des déboursés et des comptes à payer – Acceptation et autorisation
 - Climatisation nouveaux bureaux hôtel de Ville – Estimation (2)
- 4) Demande d'aide financière
 - L'Ensemble vocal l'Escaouette
 - Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Invitation à renouveler la carte de membre pour la saison 2013-2014
- 5) Période de questions du public
- 6) Service de protection contre les incendies de Danville
 - Règlement n° 122-2013 décrétant les dispositions relatives à la sécurité incendies en conformité du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources – Adoption
 - Règlement n° 123-2013 décrétant les dispositions relatives à l'entente inter- municipale avec la municipalité de St-Félix-de-Kingsey – Adoption
 - Règlement n° 124-2013 décrétant les dispositions relatives à l'entente inter- municipale avec la Ville de Richmond – Adoption
- 7) Voirie/transport

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

- Règlement n° 125-2013 décrétant les dispositions relatives sur les nuisances sur le territoire de Danville – Adoption
- Règlement n° 126-2013 décrétant les dispositions relatives à la circulation et le stationnement sur le territoire de Danville – Adoption
- Règlement n° 127-2013 décrétant les dispositions relatives sur les commerces et les activités mobiles sur le territoire de Danville – Adoption
- Règlement n° 128-2013 décrétant les dispositions relatives sur l'ordre et la paix sur le territoire de Danville – Adoption
- Comité de la Marche - Volet course (demande de fermeture de rues)
- Comité de la Marche - Volet finance (demande d'aide financière)

8) Hygiène du milieu

- Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville
- Règlement d'emprunt n° 129-2013 décrétant des travaux de construction pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville
 - Surveillance des travaux et de bureau – Offre de services EXP route 116
 - Mandat pour assistance technique autre – EXP
 - Réclamation de M. Ubald Picard - Conduite gelée
 - Comité hygiène du milieu - Dépôt du procès verbal – Information
 - MRC des Sources – Programme de récupération des lampes au mercure - Intérêt

9) Aménagement/urbanisme/développement

- Demande de dérogation mineure – Dossier M. Russel Côté, lot n° 3 172 654
- Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Sources - Annulation résolution n° 2568-2010

10) Loisirs et culture

- Avis de motion (emprunt plateforme multifonctionnelle)
- Éclairage du terrain de soccer rue Prince-Albert – Vandalisme au compteur électrique
- Maison des Jeunes au Point de Danville (MDJ) – Demande d'agrandissement

11) Varia

- Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel de Danville – Demande d'exemption de toute taxe foncière
- Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÉRE)
- Le sort du nucléaire au Québec - Demande d'appui
- Responsabilités des municipalités aux égards à l'eau & mandat

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

- Corporation de l'étang Burbank - Réparations de la toiture de l'observatoire
- MRC des Sources - Demande de soutien dans le cadre de l'événement organisé par « L'Université rurale québécoise (URQ) 2013 » qui aura lieu du 09 au 13 septembre 2013
- Société d'aide au développement de la collectivité des Sources (SADC) – Désignation d'un représentant MRC - milieu urbain
- Demande d'appui municipalité de Dixville – Coalition barrage municipal vs MDDEFP
- Souper spectacle-bénéfice pour le Symposium Angel Forrest

12) Période de questions du public

- Lettre de refus d'exemption de taxe foncière au Carmel de Danville

13) Levée et/ou ajournement de la séance au 17 avril 2013, 20h30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

149-2013 – Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL - ADOPTION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2013

150-2013 – Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2013 soit adopté tout en y apportant les modifications suivantes aux résolutions numéros 142-2013 et 146-2013 ci-après :

Résolution n° 142-2013 : remplacer le terme « CLD » par « *Comité touristique des Sources* »;

Remplacer le texte existant à la résolution n° 146-2013 par celui-ci :

La Ville de Danville avait présenté des actions à prioriser pour son territoire dans le cadre du plan de diversification et de développement de la MRC des Sources.

Parmi ceux-ci, certains ont été retenus dont :

- Une étude pour identifier le potentiel de développement de la Ville de Danville;
- Du démarchage chez les entreprises « Donneurs d'ordres »;
- Une étude de l'image pour doter la Ville d'outils promotionnels et incitatifs compétitifs.

Pour ces trois (3) projets des argents ont été réservés conditionnellement à la présentation des 3 projets distincts.

Dans un premier temps, nous devons demander une offre de services pour chacun de ces projets. Par la suite une demande devra être rédigée pour fins de présentations au comité de diversification afin d'obtenir l'aide financière du Fonds des territoires en difficulté.

Il est donc proposé par Mme Francine Labelle Girard, secondé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement que la Ville de Danville demande à la firme Urbanex une offre de services pour chacun des projets.

Arrivée de M. Michel Plourde à la table des délibérations du conseil à 19h15.

ADMINISTRATION

151-2013 – Signature des chèques et documents pour la Ville de Danville

IL est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

QUE M. Jacques Hémond, maire, soit autorisé à signer conjointement avec Mme Julie Thiboutot, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la Ville de Danville, faisant foi des redevances municipales (LCV art. 100.1);

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que M. Germain Ducharme, conseiller, et Mme Julie Thiboutot, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la Ville de Danville (LCV art. 57, 100.1);

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 04 avril 2013, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

152-2013 – Arrérages de taxes au 28 mars 2013 – Mandat

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'envoyer une lettre recommandée aux contribuables dont les arrérages de taxes sont de deux (2) ans et plus en retard, les informant qu'à défaut de paiement ou de prise d'entente suivant les quinze (15) jours de la lettre, la Ville de Danville entreprendra des procédures judiciaires sans autre avis ni délais.

153-2013 – Liste des déboursés et des comptes à payer – Acceptation et autorisation

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'accepter la liste des déboursés et de procéder aux paiements des comptes, en retenant toutefois le paiement de la firme EXP au montant de 1 983,32 \$ afin d'avoir plus d'informations.

- Liste des déboursés : 445 065,55 \$ (la liste comprend aussi des comptes à payer en raison de la migration du système informatique);
- Liste des comptes à payer : 59 765,45 \$.

154-2013 – Climatisation nouveaux bureaux hôtel de ville – Estimation (2 options)

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse et d'accorder le contrat à l'entreprise GNR Corbus de Drummondville datée du 03 avril 2013 pour procéder à l'installation d'une unité de climatisation pour les nouveaux bureaux de l'hôtel de ville.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

155-2013 – Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – Invitation à renouveler la carte de membre pour la saison 2013-2014

Il est proposé par Mme Lisette Fréchette, appuyée par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement que la Ville de Danville renouvelle son adhésion auprès de cet organisme et autorise, à cet effet, l'émission d'un chèque au montant de 100 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- **M. Éric Dupuis** – Demande de changement de nom du chemin « Nicolet-Falls » pour des raisons de sécurité. Ce dernier nous informe que la rue est un cul-de-sac et qu'il y a que deux (2) résidants sur cette rue. En raison de la fermeture du pont Craig, lorsqu'il a eu besoin du service des incendies, les pompiers ont dû traverser le pont à pied pour se rendre chez lui. Lorsqu'il a eu besoin d'une ambulance dernièrement, celle-ci a

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

mis énormément de temps à s'y rendre, car l'adresse a été confondue avec la rue Nicolet.

Ce point sera discuté lors d'une séance ultérieure.

- **M. Claude Allison** – Demande d'information sur la réouverture du pont Craig.

- **M. Daniel Pître** – Remet à M. Oumar Dia un document appelé « *Étude de Parcours et Patrimoines* ».

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE DANVILLE

156-2013 – Règlement n° 122-2013 décrétant les dispositions relatives à la sécurité incendies en conformité du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources – Adoption

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en incendies maintenant exigé par le gouvernement du Québec sous la gouverne de _____ la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 122-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

157-2013 – Règlement n° 123-2013 décrétant les dispositions relatives à l'entente intermunicipale avec la municipalité de St-Félix-de-Kingsey – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Germain Ducharme, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 123-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes du Québec ainsi que la Loi sur la sécurité incendie pour conclure la présente entente et conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'entente

L'objet de la présente entente est de permettre au Service de protection contre les incendies de Danville et au Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de leur MRC respective de façon à respecter le nombre minimal de pompiers à répondre sur la force de frappe impliquant une catégorie de bâtiment sur les territoires identifiés à l'Annexe (à venir), le tout aux conditions prévues à la présente entente.

Article 2 - Préambule

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

158-2013 – Règlement n° 124-2013 décrétant les dispositions relatives à l'entente intermunicipale avec la Ville de Richmond – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 124-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et des articles 468 et suivants de la Loi des cités et villes du Québec ainsi que la Loi sur la sécurité incendie pour conclure la présente entente et conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'entente

L'objet de la présente entente est de permettre au Service de protection contre les incendies de Danville et au Service incendie de Richmond de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de leur MRC respective de façon à respecter le nombre minimal de pompiers à répondre sur la force de frappe impliquant une catégorie de bâtiment sur les territoires identifiés à l'Annexe (à venir), le tout aux conditions prévues à la présente entente.

Article 2 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

VOIRIE / TRANSPORT

159-2013 – Règlement n° 125-2013 décrétant les dispositions relatives sur les nuisances sur le territoire de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Germain Ducharme, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 125-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3 - Entrée en vigueur

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

160-2013 – Règlement n° 126-2013 décrétant les dispositions relatives à la circulation et le stationnement sur le territoire de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 126-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

161-2013 – Règlement n° 127-2013 décrétant les dispositions relatives sur les commerces et les activités mobiles sur le territoire de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyée par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 127-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

162-2013 – Règlement n° 128-2013 décrétant les dispositions relatives sur l'ordre et la paix sur le territoire de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT que les élus renoncent à la lecture du présent règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement dans le délai imparti, et déclare l'avoir tous lu;

Il est proposé par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement que soit adopté le règlement n° 128-2013 et que ce conseil statue et décrète ainsi qu'il suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Règlement

Le présent règlement est ici comme s'il était au long récité.

Article 3 - Entrée en vigueur

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

163-2013 – Comité de la Marche - Volet course (demande de fermeture de rues)

Dans le cadre de la 30^e édition de « La Marche pour la santé » qui se tiendra le 1^{er} juin 2013 au parc du Centenaire, un nouveau volet course à pied a été ajouté et 3 parcours sont envisagés.

Le premier parcours d'un kilomètre aura lieu entièrement à l'intérieur du parc du Centenaire. Deux autres parcours de 5 et 10 km (voir parcours en annexe) sont prévus directement dans les rues des villes d'Asbestos et de Danville.

Il y aura restriction d'accès aux rues énumérées ci-dessous, entre 15h45 et 17h30, le 1^{er} juin 2013 :

- Boulevard du Conseil (à partir de la limite d'Asbestos jusqu'au chemin Saint-Georges Nord);
- Chemin Saint-Georges Nord (à partir du boulevard du Conseil jusqu'au chemin Laroche);
- Chemin Laroche (entre chemin Saint-Georges Nord et la route 249);
- Route 249 (entre chemin Laroche et boulevard du Conseil).

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement d'autoriser la demande de fermeture de rues telle que demandée par le Comité de la Marche.

164-2013 – Comité de la Marche - Volet finance (demande d'aide financière)

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'accorder une aide financière au montant de 120 \$ au Comité de la Marche pour la santé.

HYGIÈNE DU MILIEU

Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville

165-2013 – Règlement d'emprunt n° 129-2013 décrétant des travaux de construction pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement de procéder à un règlement d'emprunt au montant de ± 605,000.00 \$ relatif aux coûts des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville.

Surveillance des travaux et de bureau – Offre de services EXP route 116

Mandat pour assistance technique autre – EXP

Ces deux (2) points sont reportés à une séance ultérieure

166-2013 – Réclamation de M. Ubald Picard - Conduite gelée

CONSIDÉRANT le gel d'eau dans la conduite partant de la rue menant à la résidence fermée, 106 rue Nicolet (bout de la ligne);

CONSIDÉRANT que le propriétaire, M. Ubald Picard, avait au préalable été avisé par la Ville de prendre les mesures appropriées afin qu'une telle situation ne se produise pas;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que M. Picard a pris l'initiative de retenir les services de « Remorquage Jean Richard » afin de procéder au dégel sans avoir consulté la Ville avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT que « Remorquage Jean Richard » a remis à M. Picard, une facture datée du 13 février 2013 portant le numéro 32523 au montant de 413.91 \$;

CONSIDÉRANT que M. Picard demande à la Ville de rembourser les frais encourus;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement que la Ville de Danville refuse la demande de remboursement, cette dernière n'ayant aucune responsabilité dans le gel de la conduite et que M. Picard avait été formellement informé de prendre les mesures appropriées afin d'éviter une telle situation.

Comité hygiène du milieu - Dépôt du procès-verbal - Information

M. Michel Plourde commente ledit rapport.

MRC des Sources – Programme de récupération des lampes au mercure - Intérêt

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

167-2013 – Demande de dérogation mineure – Dossier M. Russel Côté, lot portant le n° 3 172 654

Nature et effets de la demande :

La présente demande vise à reconnaître conforme l'implantation d'un vestibule en façade de 8.66 mètres en lieu et place de 10 mètres prévu par l'article 5.1.1.5 du Règlement de zonage numéro 359.

Cette demande ne cause aucun préjudice apparent.

Cette demande est localisée comme suit :

Propriété sise au 3 chemin des Trois-Lacs, lot numéro 3 172 654, Restaurant l'Apéro S.E.N.C.

Requérant: M. Russel Côté propriétaire, et représenté ici par Corbeil et Drouin, notaires & conseillers Juridiques.

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de recommander au conseil municipal d'accepter cette demande selon leur rapport daté du 28 février 2013; toutefois s'il y avait destruction d'une quelconque façon, le vestibule ne pourra pas être reconstruit;

Audience est donnée aux membres de l'assemblée conformément à la loi;

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyée par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCU (résolution urb 2013-04).

168-2013 – Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC des Sources - Annulation résolution n° 2568-2010

CONSIDÉRANT la demande du Service d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la MRC des Sources d'annuler la demande de la Ville de Danville de modifier le schéma d'aménagement de la MRC dans le dossier de la piste d'entraînement pour les véhicules hors route du petit Nicolet;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que ce dossier est non conforme à la réglementation locale et refusé par l'administration en place;

CONSIDÉRANT que la démarche de modification du SAD avait été entamée par la MRC des Sources en 2010, modification qui n'a plus lieu d'être maintenant;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement de ne plus donner suite à ce dossier et d'informer la MRC des Sources de retirer notre demande faite par résolution portant le numéro 2568-2010 qui se lisait comme suit :

2568 –2010 – Transport ATD – *Activités d'auto-cross, moto-cross et vtt - Amendement au schéma d'aménagement;*

Considérant que le conseil envisage de modifier le Règlement de zonage de manière à permettre les activités d'auto-cross, moto-cross et vtt dans la zone où se trouve le lot 16Q du rang 2 du canton de Shipton, soit la zone A-11, propriété de Transport A.T.D.;

Considérant que les informations reçues sont à l'effet qu'une modification dans ce sens du Règlement de zonage ne pourrait recevoir le certificat de conformité requis en raison des dispositions du schéma d'aménagement de la M.R.C. des Sources;

Considérant que le conseil n'entend pas amender le dit règlement sans que n'apparaissent des restrictions et limitations à l'exercice des activités proposées et ce de manière à assurer un minimum de quiétude du voisinage;

Il est proposé par le conseiller Germain Ducharme, appuyé par la conseillère Lisette Fréchette que la municipalité :

1° Demande à la M.R.C. des Sources de confirmer ou d'infirmer qu'il y a nécessité de modifier le schéma d'aménagement pour permettre l'activité d'auto-cross, moto-cross ou de VTT dans la zone A-11 et plus précisément sur le lot 16Q, rang 2 du cadastre du canton de Shipton; et

Que la présente résolution soit considérée comme étant une demande officielle de modification au schéma d'aménagement dans l'éventualité où la réponse confirmerait la nécessité d'amender le dit schéma d'aménagement; et

2° Invite le promoteur soit Transport ATD à soumettre les conditions et restrictions auxquelles il est prêt à s'astreindre sans limiter pour autant le droit de la municipalité d'imposer elle-même des conditions et restrictions pouvant s'avérer plus contraignantes que celles que pourrait soumettre le promoteur en question.

LOISIRS ET CULTURE

– Avis de motion (emprunt plateforme multifonctionnelle)

Avis de motion est donné par Mme Francine Labelle Girard, que lors d'une séance ultérieure, il sera présenté un règlement d'emprunt au montant de ± 340 000,00 \$ relatif aux coûts des travaux et honoraires professionnels pour la construction d'une plateforme multifonctionnelle dans le parc Mgr Thibault.

Qu'une dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes.

169-2013 – Éclairage du terrain de soccer rue Prince-Albert – Vandalisme au compteur électrique

CONSIDÉRANT qu'il y a eu vandalisme au terrain de soccer et qu'à deux reprises on a coupé les fils d'alimentation, brisé les boîtes et volé les disjoncteurs, en plus il y a une entrée électrique sur la rue Prince-Albert qui alimente ces panneaux;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

ATTENDU que nous pourrions alimenter l'éclairage du terrain de soccer à même le petit garage de l'Étang;

Il est proposé par M. Germain Ducharme, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement de faire déconnecter les fils d'alimentation de la rue Prince-Albert, d'annuler le service du compteur électrique qui n'a pu lieu d'être, et de se brancher à même le compteur du petit garage de l'Étang.

Maison des Jeunes au Point de Danville (MDJ) – Demande d'agrandissement

Suite à la correspondance reçue de la MDJ datée du 26 mars 2013 ainsi qu'à la présence de la coordonnatrice, Mme Myriam Fontaine concernant la demande d'agrandissement de leur local.

Il fut expliqué à Mme Fontaine qu'il était impossible de procéder à un agrandissement des lieux existants et que la municipalité se penche sérieusement sur ladite demande et qu'elle verra, dans la mesure du possible, à rechercher à relocaliser la MDJ.

170-2013 – Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel de Danville – Demande d'exemption de toute taxe foncière

Suite à la recommandation de nos conseillers juridiques;

Sachant qu'il revient à l'organisme à but non lucratif de faire la preuve qu'il exerce des activités décrites dans l'article 243.8 en vertu de l'article 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité et que ces activités doivent être la cause immédiate et principale;

Sachant qu'un appui par résolution n'aura aucun effet sur la Commission;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement de rejeter la demande d'appui et d'exemption de taxe foncière du Carmel de Danville selon l'avis juridique reçu et en informant le Carmel par lettre de la décision prise.

171-2013 – Appui à la mise en place du Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE)

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement de ne pas appuyer le projet de la mise en place d'un Fonds d'investissement des équipements récréatifs de l'Estrie (FIÈRE).

172-2013 – Le sort du nucléaire au Québec - Demande d'appui

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande d'appui concernant le sort du nucléaire au Québec.

173-2013 – Responsabilités des municipalités eu égard à l'eau & mandat

Considérant que la responsabilité des municipalités par rapport à l'eau se limite aux abords des plans d'eau (lacs et rivières) et à la distribution d'eau potable;

Considérant, du fait précédemment libellé, que l'eau est une juridiction appartenant conjointement aux MRC et au gouvernement du Québec;

Considérant, parallèlement, que l'exploitation des richesses naturelles est sous la juridiction du gouvernement québécois;

Considérant que la FQM, dont la municipalité est membre, conseille aux municipalités d'attendre l'élaboration d'une loi cadre qui aurait pour but de baliser le droit des municipalités à légiférer en matières de protection de l'eau;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

Considérant l'annonce récente du gouvernement du Québec de rédiger un avant projet de loi visant à l'élaboration d'une loi cadre ayant le but susmentionné au paragraphe précédent;

Attendu que la municipalité ne peut établir un règlement sans tenir compte des considérants ici-haut exposés;

Attendu que la municipalité peut se placer en position vulnérable, s'exposant notamment en requête à témoigner ou à des poursuites judiciaires, par l'établissement d'un règlement potentiellement invalide ou préjudiciable envers le gouvernement du Québec, les MRC ou les exploitants de ressources naturelles;

En contrepartie :

Considérant que des citoyens viennent à des conseils municipaux de façon régulière afin de faire part de leurs préoccupations et leurs craintes, posant des questions sur leurs droits et potentiels préjudices, face à l'exploitation des richesses naturelles;

Considérant que la source de distribution d'eau de la municipalité est alimentée par un cours d'eau, et que de ce fait, toute contamination supplémentaire peut, potentiellement, modifier le processus de traitement et de filtration de l'eau dans le but de distribuer l'eau potable aux citoyens, ce qui risquerait d'entraîner des coûts supplémentaires à la municipalité;

Considérant que les nappes phréatiques peuvent être à risque de contamination, et que ceci peut entraîner des modifications de coûts de traitement de l'eau à ces citoyens, de même que des risques à leur santé, lesquels ne sont pas desservis via l'usine de traitement, mais par des installations leur appartenant;

Attendu que la municipalité a déjà fait parvenir deux lettres au député provincial de Richmond, en 2012 (la première à l'ancien député, Yvon Vallières, en début d'année et la seconde à l'actuelle députée, Karine Vallières, en fin d'année) afin que cette dernière puisse adresser des questions en notre nom et effectuer des démarches afin que la municipalité puisse rencontrer une autorité compétente des ministères suivants : MDDEFP, MAMROT ou MRN. Et ce afin de pouvoir discuter des droits des municipalités en matière de légiférer;

Attendu que lors de notre rencontre en janvier 2013 avec la députée de Richmond, celle-ci nous a indiqué de ne pas avoir obtenu de réponses des ministères qu'elle a approchés suite à la réception de notre résolution à son attention;

Attendu que les démarches de la FQM semblent perdurer dans le temps;

Attendu qu'il faut envoyer un message clair au gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement :

Que la municipalité donne le mandat à ses conseillers légaux de vérifier le travail effectué par la minorité des municipalités (une quarantaine sur l'ensemble de plus de 1100 municipalités au Québec) et de conseiller formellement la municipalité en vue de savoir comment et à quel chapitre elle peut légiférer advenant que le gouvernement ne livre pas, tel que promis, son avant projet de loi;

Que la municipalité informe les instances suivantes de ces démarches, tout en leur rappelant leurs devoirs d'information envers les municipalités et les citoyens : MRC, la députée provinciale de Richmond, les ministres concernés par la présente, de même que la FQM.

174-2013 – Corporation de l'Étang Burbank – Réparations de la toiture de l'observatoire

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT que la toiture de l'observatoire est à refaire et qu'il en coûtera probablement environ 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que la Corporation de l'Étang Burbank demande à la Ville de donner un appui financier à ce chapitre, en dehors du budget accordé;

CONSIDÉRANT que ce point a déjà fait l'objet d'une discussion entre messieurs Michel Lecours, ancien directeur général et secrétaire-trésorier et Bertrand Turcotte;

CONSIDÉRANT que M. Lecours avait signifié à la Corporation de l'Étang Burbank que lorsque celle-ci sera prête, de lui faire savoir et qu'alors, la Corporation pourrait se procurer le bois à la charge de la Ville pour ce point spécifique;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'autoriser l'achat de bois nécessaire à la réparation dudit toit à la charge de la Ville pour cet achat spécifique, dans le même temps que la réparation de la toiture du garage municipal.

MRC des Sources - Demande de soutien dans le cadre de l'événement organisé par « L'Université rurale québécoise (URQ) 2013 » qui aura lieu du 09 au 13 septembre 2013

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

175-2013 – Société d'aide au développement de la collectivité des Sources (SADC) – Désignation d'un représentant MRC - milieu urbain

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la SADC des Sources est composé d'un maximum de quinze (15) membres sectoriels établi selon le principe des collèges électoraux ou de sièges désignés;

CONSIDÉRANT que le siège qu'occupe M. Bernard Laroche, à titre de représentant du secteur MRC - milieu urbain vient à échéance le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le mandat est de deux ans pour ce poste;

Il est proposé par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement de désigner M. Bernard Laroche pour agir à titre de représentant pour les deux prochaines années.

176-2013 – Demande d'appui municipalité de Dixville – Coalition barrage municipal vs MDDEFP

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement d'appuyer la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son Règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

177-2013 – Souper spectacle-bénéfice pour le Symposium Angel Forrest

Il est proposé par Mme Lisette Fréchette, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement de procéder à l'achat de quatre (4) billets ainsi qu'à la réservation pour huit (8) personnes pour participer au souper spectacle-bénéfice qui aura lieu le vendredi 03 mai au club de golf d'Asbestos.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- **Mme Myriam Fontaine** – représentante de la MDJ – s'informe à savoir ce qu'on entend par "plate-forme multiculturel" – Il lui est mentionné que ladite plateforme pourrait satisfaire, entres autres, les joueurs de volley-ball, basketball, badminton, skateboard ainsi que la patinoire.
- **M. Daniel Pître** – Demande d'obtenir une copie de la lettre de refus d'exemption de taxe foncière qui sera envoyée au Carmel de Danville;

178-2013 – Lettre de refus d'exemption de taxe foncière au Carmel de Danville

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement, que dans un premier temps, ladite lettre soit soumise aux membres du conseil pour approbation et dans un deuxième temps, d'en transmettre une copie au notaire M. Michel Drouin pour ses commentaires et en troisième lieux, à la rédaction finale et à son envoi à la Commission municipale du Québec et une copie à M. Daniel Pître.

LEVÉE ET/OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 17 AVRIL 2013, 20H30

179-2013 – Il est proposé, à 21h05, par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au 17 avril 2013, 20h30.

X _____
M. Jacques Hémond, maire

X _____
Mme Julie Thiboutot, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.